

Polémique autour du stationnement payant pour les motos et scooters thermiques à Paris

Les motos et scooters thermiques paieront le stationnement à Paris à partir de 2022, avait annoncé mardi, l'adjoint à la maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, l'EELV David Belliard.

Par Le Figaro

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 20 minutes



Début février, des motards ont protesté contre la mesure lors d'un rassemblement à Paris. *Alain JOCARD / AFP*

Invité de la matinale de RMC, David Belliard, l'adjoint à la mairie de Paris EELV (Europe Écologie les verts), est revenu sur la décision de rendre payant le stationnement pour les deux-roues dans la capitale. Dans le cadre d'une hausse générale des tarifs de stationnement, la mairie a annoncé vouloir mettre fin dès début 2022 à la gratuité du stationnement des deux-roues équipés d'un moteur thermique. Les deux roues électriques échappent donc à la mesure. Le tarif est fixé à 50% de celui des voitures, ce qui signifie qu'en dehors de tout forfait, le prix sera de 3 euros de l'heure pour faire stationner un deux-roues dans le centre de Paris.

«Il y a un aspect financier, on ne va pas dire le contraire, mais ce qu'on veut c'est réguler plus l'espace public, on veut mettre fin à une injustice. Pourquoi les propriétaires de moto ou deux roues thermiques ne paient pas alors qu'on demande un effort aux automobilistes ?» a justifié

David Belliard. *«Ce sont des véhicules qui polluent, qui font beaucoup de bruit, a poursuivi l'adjoint d'Anne Hidalgo. Cela a un coût pour la société, pour la ville. La pollution à l'ozone, c'est 500 morts par an. C'est un coût qui doit être compensé en toute petite partie par l'effort que nous allons demander. »*

Invitée de son côté sur France Inter, la présidente de la région Île-de-France Valérie Pécresse a fustigé la mesure. *«Le sujet est simple : il y a deux visions de l'écologie qui s'opposent. Il y a une vision qui est punitive qui consiste uniquement à interdire et à taxer toujours plus et une vision positive, qui est la mienne, qui est celle d'inciter les Franciliens à pouvoir choisir l'écologie»*, a critiqué Valérie Pécresse. *«C'est deux choix de société vont s'opposer pendant les régionales»*, a ajouté l'ex-LR. La candidate aux élections régionales propose une aide de 6000 euros pour aider les Franciliens à changer de véhicule alors que les vignettes «Crit'Air» interdisent et vont interdire un accès à la capitale à un nombre de véhicules croissants.

Faire payer le stationnement des deux-roues était un engagement de campagne de la municipalité. Un système de «Pass deux-roues motorisés» sera proposé, avec un abonnement à 70 ou 90 euros par mois. Les professionnels du soin à domicile se déplaçant en deux-roues motorisés bénéficieront de la gratuité, et les autres professionnels d'un tarif spécifique, avait détaillé David Belliard lors de l'annonce mardi 15 juin. 5000 places de stationnement doivent être créées en sus des 40.000 existantes pour cette catégorie de véhicules. Les deux-roues motorisés pourront continuer à se garer sur les emplacements voiture. Mais *«l'interdiction de stationner sur les trottoirs perdure»*, avait-il martelé, appelant la future police municipale parisienne à *«sanctionner plus durement le stationnement sauvage»* des deux roues motorisées.